

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le 21 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : FLIELLER Catherine- FREBY Pierre-Jean- FLORIOT Sylvain- MACHARD Michel.

ETAIENT ABSENTS :

Madame Marie-Agnès BOUCHAIN a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Madame Mireille GANIEZ a donné pouvoir à Madame Joëlle MAIGROT, excusée.

Monsieur Pierre SOUHAIT a donné pouvoir à Monsieur Bernard PIERRE, excusé.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

Madame Anne Françoise LAURENT, excusée.

SECRETARE : Madame Joëlle MAIGROT

Date de convocation : le 14 avril 2011.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 31 mars 2011, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Vente de terrain à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne
- Projet de station service (le maître d'œuvre présente son projet le lundi 18 avril 2011)
- 2) Compte Administratif 2010 : Budget Général et Budgets annexes
- 3) Affectation du résultat 2010 : Budget Général et Budgets annexes
- 4) Compte de Gestion 2010 : Budget Général et Budgets annexes
- 5) Fiscalité 2011
- 6) Surtaxe eau et redevance assainissement
- 7) S.M.I.C : contribution 2011.
- 8) S.D.A.N.C : contribution 2011.
- 9) Création d'un budget annexe "Lotissement" à partir de 2011.
- 10) Budget primitif 2011 : Budget Général et Budgets annexes
- 11) Délégations au Maire

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses

Questions diverses

2011/04-21-1- Vente de terrain à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, qui souhaite acquérir une surface de 275 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section AE n°419 en vue de la construction d'une station service sur la commune.

Un accord de principe de la part du Conseil Municipal est nécessaire afin de finaliser les dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, étant donné l'importance du projet pour l'économie de la commune et de tout le secteur, de céder cette surface à la Communauté de Communes pour la somme de 1€.

La Communauté de Communes prendra à sa charge les frais d'intervention du géomètre afin de procéder à la division de la parcelle AE 419.

Monsieur le Maire précise qu'il est convenu avec la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, que tous les frais, par exemple, de viabilisation ou d'aménagement des accès du parking, seront intégrés au coût du bâtiment relais.

Un élu semble contester les explications de Monsieur le Maire sur le travail effectué avec les services de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Monsieur le Maire juge cette intervention non justifiée puisqu'il s'agit d'une décision de principe déjà évoquée en réunion d'adjoints.

En conséquence, la séance est levée par Monsieur le Maire de 20h55 à 21h00.

Etant donné qu'il n'y a plus de station service sur la commune depuis plusieurs mois, le Conseil Municipal estime qu'il est important de mettre en place un bâtiment relais pour cet usage. La Communauté de Communes devra s'assurer que le terrain lui sera rétrocédé par l'entreprise privée si toutefois ce commerce venait à s'arrêter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la vente à la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne d'une parcelle de terrain d'une surface de 275 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée AE n°419, telle qu'elle sera numérotée par les services du Cadastre, pour la somme de 1€.
- **PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Compte Administratif 2010 : Budget Général et Budgets annexes

2011/04-21-2-Compte administratif 2010 - Budget annexe - EAU

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les délibérations modificatives de l'exercice 2010,

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		20 483,94		25 513,36
Affectation du résultat	7 209,64			7 209,64
<i>Opérations de l'exercice 2010</i>				
Mandats	35 833,60		62 193,02	
Titres (hors 1068)		42 363,07		76 001,99
Résultat à la clôture de l'exercice		19 803,77		46 531,97
Reste à réaliser			157 000,00	92 700,00
Résultat cumulé		19 803,77	17 768,03	

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ 2011/04-21-3-Compte administratif 2010 - Budget annexe - ASSAINISSEMENT

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les délibérations modificatives de l'exercice 2010

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		1 906,52		29 453,89
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2010</i>				
Mandats	45 776,84		23 553,25	
Titres (hors 1068)		54 108,17		26 581,03
Résultat à la clôture de l'exercice		10 237,85		32 481,67
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		10 237,85		32 481,67

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ 2011/04-21-4-Compte administratif 2010 - Budget annexe - SITE D'ASPERSION

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les délibérations modificatives de l'exercice 2010

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		28 361,65	21 905,00	
Affectation du résultat	21 905,00			21 905,00
<i>Opérations de l'exercice 2010</i>				
Mandats	14 527,65			
Titres (hors 1068)		28 803,06		
Résultat à la clôture de l'exercice				
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		20 732,06	0	0

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ 2011/04-21-5-Compte administratif 2010 - Budget annexe - FORET

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les délibérations modificatives de l'exercice 2010

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		43 350,45		9 535,29
Affectation du résultat	8 664,71			8 664,71
<i>Opérations de l'exercice 2010</i>				
Mandats	33 498,94		41 325,02	
Titres (hors 1068)		203 273,79		38 458,90
Résultat à la clôture de l'exercice		204 460,59		15 333,88
Reste à réaliser			11 400,00	
Résultat cumulé		204 460,59		3 933,88

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✚ 2011/04-21-6-Compte administratif 2010 - Budget Général-

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les délibérations modificatives de l'exercice 2010

A l'unanimité (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		172 520,62		56 918,49
Affectation du résultat	34 940,51			34 940,51
<i>Opérations de l'exercice 2010</i>				
Mandats	920 018,75		336 143,85	
Titres (hors 1068)		1 092 113,51		221 482,34
Résultat à la clôture de l'exercice		309 674,87	22 802,51	
Reste à réaliser			196 321,00	183 579,00
Résultat cumulé		309 674,87	35 544,51	

2°) - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2010 : Budget Général et Budgets annexes

2011/04-21-7-Affectation des résultats de 2010 - Budget annexe EAU

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 19 803,77 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2010	6 529,47€
Résultats antérieurs	13 274,30 €
<u>Résultat à affecter :</u>	<u>19 803,77€</u>
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
R 001 (excédent de financement)	46 531,97€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 64 300,00€
Besoin de financement	<u>-17 768,03€</u>
<u>AFFECTATION :</u>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	17 768,03€
Report en investissement R 001	46 531,97
Report en exploitation R 002	2 035,74€

2011/04-21-8-Affectation des résultats de 2010 - Budget annexe ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 10 237,85€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice 2010	8 331,33€
Résultats antérieurs	1 906,52€
<u>Résultat à affecter :</u>	<u>10 237,85€</u>
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
R 001 (excédent de financement)	32 481,67 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00€
<u>AFFECTATION :</u>	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Report en investissement R 001	32 481,67 €
Report en exploitation R 002	10 237,85€

2011/04-21-9-Affectation des résultats de 2010 - Budget GENERAL

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 309 674,87€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>Résultat de 2010</u>	172 094,76€
<u>Résultats antérieurs</u>	137 580,11€
<u>Résultat à affecter</u> :	<u>309 674,87€</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement

<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
D 001 (Besoin de financement)	- 22 802,51€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-12 742,00 €

Besoin de financement - 35 544,51€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	35 544,51€
Report en investissement D 001	-22 802,51€
Report en exploitation R 002	274 130,36€

2011/04-21-10-Affectation des résultats de 2010 - Budget Annexe FORET

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 204 460,59 €

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>Résultat de 2010</u>	169 774,85€
<u>Résultats antérieurs</u>	34 685,74€
<u>Résultat à affecter</u> :	<u>204 460,59€</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement

<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	
R 001 (excédent de financement)	15 333,88€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-11 400,00 €

Besoin de financement 0,00€

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Report en investissement R 001	15 333,88€
Report en exploitation R 002	204 460,59€

✿ 2011/04-21-11-Affectation des résultats de 2010 - Budget Annexe SITE D'ASPERION

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 20 732,06€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

<u>Résultat de 2010</u>	14 275,41€
<u>Résultats antérieurs</u>	6 456,65€
<u>Résultat à affecter</u> :	<u>20 732,06€</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement

<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	0,00€
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €

Besoin de financement **0,00€**

AFFECTATION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Report en investissement	0,00 €
Report en exploitation R 002	20 732,06€

Compte de Gestion 2010: Budget Général et Budgets annexes

✿ 2011/04-21-12- Compte de Gestion 2010 - BUDGET GENERAL.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2011/04-21-13- Compte de Gestion 2010 - BUDGET ANNEXE FORET.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2011/04-21-14- Compte de Gestion 2010 - BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERSION.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2011/4-21-15- Compte de Gestion 2010 - BUDGET ANNEXE EAU.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2011/04-21-16- Compte de Gestion 2010 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

- * **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2011/04-21-17- Fiscalité 2011.

Fixation des taux de fiscalité locale 2011.

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux des taxes locales comme suit :

Taux de taxe d'habitation :	: 22,00 %
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	17,34%
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	24,65%
Taux CFE (taux relais) :	20,84%

Surtaxe eau et redevance assainissement.

2011/04-21-18- Tarif de la surtaxe communale d'eau potable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la surtaxe communale d'eau potable

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** comme suit le montant de la surtaxe communale d'eau potable :
 - **0,291 €/m3** pour la période de facturation débutant au 10.10.2011.

2011/04-21-19- Tarifs de la redevance d'assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE comme suit le montant de la redevance d'assainissement :

- Partie fixe : **22,50 €/semestre** pour la période de facturation débutant au 10.10.2011
- Partie variable en fonction du nombre de m3 consommés : **0,566 €** pour la période de facturation débutant au 10.10.2011

2011/04-21-20- S.M.I.C : contribution 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges fixée à 375,38 € pour l'année 2011.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 6554 du budget communal pour l'exercice 2011.

2011/04-21-21-S.D.A.N.C : contribution 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de la participation communale au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif fixée à 80.00 € pour l'année 2011.
- **DECIDE** d'acquitter celle-ci sous forme de **participation syndicale budgétaire** qui sera imputée à l'article 658 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2011.

Création d'un budget annexe "Lotissement" à partir de 2011.

Suite à une information de la part de la Trésorerie de Darney, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire que l'Assemblée prenne une nouvelle délibération concernant la création d'un budget annexe "lotissement".

Au vu de la délibération n°6-2009 du 19 /02/2009, la Trésorerie de Darney pourra communiquer à la commune le numéro INSEE de ce budget annexe.

Ce sujet est donc retiré de l'ordre du jour.

Budget primitif 2011 : Budget Général et Budgets annexes

2011/04-21-22- Budget primitif 2011 : Budget annexe eau.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2011 relatif au BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2011 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe Eau 12 voix pour

2011/04/21-23- Budget primitif 2011 : Budget annexe assainissement.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2011 relatif au BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2011 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe ASSAINISSEMENT 12 voix pour

2011/04-21-24- Budget primitif 2011 : Budget annexe site d'aspersion.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2011 relatif au BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERSION

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2011 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe SITE D'ASPERSION 12 voix pour

2011/04-21-25- Budget primitif 2011 : Budget annexe Forêt.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2011 relatif au BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2011 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget annexe FORET

12 voix pour

2011/04-21-26- Budget primitif 2011 : Budget Général.

Après avoir pris connaissance des propositions du budget primitif 2011 relatif au BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire relatives au budget primitif 2011 suivant le vote indiqué ci-dessous :

Budget GENERAL

12 voix pour

2011/04-21-27- Délégations au Maire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant les parcelles cadastrées section AE n°23 et AE n°25 (non bâti)- Les Prés du Morteau- superficie totale : 40a79ca-Prix : 4 000,00€.
- b) D.I.A présentée par Maîtres MAYEUX, OESTERLE ET SAVIN-WATERMAN, Notaires à NANCY, concernant les parcelles cadastrées AC162, 163, 165 et 166- "Les Terres Rouges"- 281 Rue du Couvent et Rue du Général Leclerc. Superficie totale : 3 532 m2.Prix : 180 000,00 €.

Informations Communauté de Communes.

- Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le Mercredi 27 avril 2011 à Monthureux-sur-Saône.
- Projet de déchèterie : le SYMTROM a délibéré le 20 avril dernier afin de demander les subventions sur ce dossier.

Informations diverses.

- La cérémonie des Déportés aura lieu le dimanche 24 avril.
- L'Union des commerçants de Monthureux souhaite renouveler le concours de poèmes par les enfants des écoles, à l'occasion de la fête des Mères.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré, domicilié Rue du Château, a demandé à Monsieur le Maire de ne pas marquer le stationnement devant l'escalier de son domicile.

Des certificats médicaux ont été fournis par le médecin traitant, attestant que ce couple est dans l'impossibilité physique de prendre les escaliers de biais, ce qui les oblige à le prendre de face, manœuvre qui n'est guère aisée lorsqu'un véhicule est garé en bordure de trottoir.

Le Conseil Municipal estime que, si l'on accepte pour l'un, cela risque de faire jurisprudence et que d'autres demandes de ce genre vont arriver en Mairie : on ne peut se permettre de supprimer des places de parking sur la commune.

Le Conseil Municipal suggère que ces personnes se rapprochent du Programme d'Intérêt Général géré par la Communauté de Communes afin d'obtenir des subventions pour l'aménagement de l'accès à leur propriété.

Questions diverses.

- Monsieur Sylvain FLORIOT demande s'il est normal qu'un agent, en congé de longue maladie, perçoive toujours l'indemnité d'administration et de technicité et précise que cette indemnité est attribuée en fonction des critères suivants :
- la manière de servir de l'agent, appréciée notamment à travers la notation annuelle et/ou d'un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- la disponibilité de l'agent, son assiduité,
- le niveau de responsabilité
- l'expérience professionnelle
- les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement, défini par exemple dans le tableau des emplois de la collectivité.
- le présentéisme / l'absentéisme
- les sujétions particulières à certaines fonctions
- la ponctualité

Un courrier sera adressé dans ce sens au Centre de Gestion.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 0H30.